

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	EXIGENCES EN MATIÈRE DE VOYAGE
<p><b>HIVER 2024/25</b></p> <p><b>AFRIQUE DU SUD</b></p> <p><b>AFRIQUE DU SUD, MOZAMBIQUE, AFRIQUE DU SUD</b></p> <p><b>AFRIQUE DU SUD, MAURICE, RÉUNION, MOZAMBIQUE, AFRIQUE DU SUD</b></p> <p><b>AFRIQUE DU SUD, NAMIBIE, AFRIQUE DU SUD</b></p>	<p><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ D'AU MOINS 6 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ENTRÉE EN AFRIQUE DU SUD</b></p> <p><b>AFRIQUE DU SUD :</b></p> <p>Veuillez consulter la liste des pays qui exigent un visa pour l'Afrique du Sud en cliquant sur le lien suivant : <a href="http://www.dha.gov.za/index.php/immigration-services/exempt-countries">www.dha.gov.za/index.php/immigration-services/exempt-countries</a></p> <p><b>EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES POUR L'AFRIQUE DU SUD</b></p> <p>Tous les passagers de moins de 18 ans qui transitent par un port en Afrique du Sud doivent fournir les documents suivants : Un certificat de naissance valide contenant les données personnelles des deux parents, y compris, au minimum, leurs numéros d'identification et leurs noms complets. Les enfants de moins de 18 ans qui voyagent sans leur(s) parent(s) doivent fournir des documents supplémentaires pour prouver leur consentement. Veuillez consulter le site suivant : <a href="http://www.dha.gov.za">www.dha.gov.za</a></p> <p><b>TRANSIT MAURICE :</b></p> <p>POUR CERTAINS PAYS, DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES EN MATIÈRE DE VISA SONT REQUISES POUR TRANSITER PAR L'ÎLE MAURICE, VEUILLEZ CONSULTER LE LIEN SUIVANT : <a href="https://passport.govmu.org/passport/?page_id=605">https://passport.govmu.org/passport/?page_id=605</a> Toutes les personnes soumises à l'obligation de visa local mais qui ne sont pas en possession de ce document peuvent rester à bord.</p> <p><b>TRANSIT RÉUNION :</b></p> <p>Le visa doit comporter la mention « valable pour les territoires français d'outre-mer », même si le visa Schengen a été délivré par l'ambassade ou le consulat de France.</p> <p><b>TRANSIT MOZAMBIQUE :</b></p> <p>Tous les passagers en transit peuvent acheter à bord le Moz Visa au tarif de 50,00 USD. Toutefois, les citoyens des pays suivants de la SADC n'ont pas besoin de visa : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Cap-Vert, Eswatini (Swaziland), Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Seychelles, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.</p> <p><b>TRANSIT NAMIBIE :</b></p> <p>Visa pré-délivré requis pour les nationalités non exemptées - Si le visa n'est pas délivré, le passager peut rester à bord. <b>LES NATIONALITÉS EXEMPTÉES DE VISA :</b> Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Biélorussie, Belgique, Botswana, Brésil, Canada, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hong Kong, Islande, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizstan, Lesotho, Liechtenstein, Luxembourg, Macao (Sar), Malawi, Malaisie, Maurice, Moldavie, Mozambique, Ouzbékistan, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Russie, Seychelles, Singapour, Eswatini (Swaziland), Suède, Suisse, Tadjikistan, Tanzanie, Turkménistan, Ukraine, Royaume-Uni, Venezuela, Zambie, Zimbabwe.</p>